



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 66848

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le virus de la grippe A. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions prises par les autorités dans le cas d'une mutation aggravante du virus de la grippe A à plus ou moins long terme.

Texte de la réponse

Les virus de la grippe mutent en permanence. Il est donc normal et prévu de voir apparaître des formes différentes en circulation même si les experts s'accordent à dire que le virus A (H1 N1) est un virus plutôt stable. Le 20 novembre 2009, l'institut norvégien de santé publique a signalé une mutation virale retrouvée chez trois personnes. Cette mutation semble liée à des manifestations plus sévères que celles observées habituellement, du fait d'une pénétration du virus plus profonde dans le système respiratoire. Deux des cas signalés sont décédés. Le troisième patient a présenté une forme grave de la maladie. Le 27 novembre 2009, l'institut de veille sanitaire (InVS) et les centres nationaux de référence (CNR) signalaient à leur tour avoir retrouvé la même mutation. En France, cette mutation a été identifiée chez deux patients qui sont décédés. Cette mutation ne remet pas en cause l'efficacité des vaccins ni celle des traitements antiviraux. La meilleure protection reste donc la vaccination. Quand la grippe survient, le traitement antiviral reste efficace pour réduire la survenue de formes graves. D'autres mutations pourraient survenir. C'est la raison pour laquelle la vigilance des services sanitaires reste constante sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66848

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11940

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2474